



**Opération "vergers solidaires" sur le territoire de la communauté de communes du Canton de Villé - Avenant à la convention**

**Rapport n° CP/2011/902**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

La région Alsace et le Département du Bas-Rhin sont associés dans les opérations Vergers Solidaires d'Alsace pour la sauvegarde des vergers hautes-tiges dans un objectif écologique, paysager et social.

A ce titre, la Communauté de Communes du Canton de Villé souhaite demander un avenant à la convention VSA afin de prolonger l'opération d'une année.

La communauté de communes du canton de Villé s'est engagée depuis 2009 dans un programme vergers solidaires suite à plusieurs années d'actions réalisées sur les vergers dans le cadre de son plan de paysage et de sa politique de préservation de l'environnement.

Un ensemble d'actions a été prévu pour 3 ans (2009-2011) autour des vergers au sein desquelles figurent les quatre actions financées par le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace au titre de l'opération Vergers Solidaires d'Alsace (VSA).

Ces actions sont :

- Achat d'arbres

La communauté de communes du Canton de Villé prévoit l'achat d'arbres par les particuliers via les associations d'arboriculteurs : 150 arbres par an sont prévus soit 450 arbres pour les trois ans. La plantation sera suivie par un moniteur.

- Restauration et entretien des arbres haute-tige

La communauté de communes fait appel au chantier d'insertion de la SAVA (Section d'Aménagement Végétal en Alsace) basée à Muttersholtz et prévoit vingt jours de travaux par an minimum ce qui permettra de tailler environ 160 arbres par an (coût de 38 € par arbre).

- Plantation de haies refuge

La communauté de communes prévoit de planter 300 m. de haies sur le territoire, avec les associations environnementales et la SAVA.

L'aide départementale pour le projet « vergers solidaires » de la communauté de communes du Canton de Villé est de **12 556 € HT**.

La communauté de communes du Canton de Villé demande que **la durée de l'opération VSA** soit prolongée **d'une année** afin de pouvoir poursuivre les actions non terminées.

Cette demande n'induit pas d'incidences financières.

L'avenant à la convention est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide de prolonger l'opération VSA Villé pour une durée d'un an à compter de la signature de l'avenant à la convention.*

*Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL